



Québec, le 25 janvier 2021

V/Réf. : HUL 022025 89

N/Réf. : 2020-11736

OBJET: Réponse à votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1)

Monsieur,

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès à l'information reçue le 8 juillet 2020 visant à obtenir : la comptabilité du Fonds de soutien à la réinsertion sociale de l'année 2018 au complet.

Au terme de nos recherches, nous accédons à votre demande en vertu de l'article 9 et de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (ci-après nommé Loi sur l'accès).

En ce sens, nous vous transmettons le résumé de la comptabilité du Fonds de l'Établissement de détention de Québec (EDQ) pour l'année 2018.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous avez trente (30) jours à compter de ce jour pour exercer un recours en révision de cette décision. Vous trouverez ci-annexé un avis vous informant de ce recours.

En vous remerciant de votre compréhension pour les délais encourus pour vous répondre en cette période de la pandémie de la COVID-19, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le responsable de l'accès aux documents,

Original signé

Carole Rochéleau

p. j. (3)

AVIS DE RECOURS

Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1)

Avis de recours à la suite d'une décision rendue par le ministère de la Sécurité publique en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (ci-après nommé la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir : l'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

Les coordonnées de la Commission d'accès à l'information sont les suivantes :

Bureau de Québec

525, boulevard René-Lévesque Est
Bureau 2.36
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Bureau de Montréal

2045, rue Stanley
Bureau 900
Montréal (Québec) H3A 2V4
Téléphone : 514 873-4196
Télécopieur : 514 844-6170

b) Motifs : les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 de la Loi (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais : les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit explicitement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

FONDS DE L'ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION DE : **Québec - Secteur masculin**
PROGRAMME ET RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

IMPORTANT : Les doivent correspondre à votre rapport financier vérifié.

		PRÉVISIONS	RÉSULTATS
REVENUS DIVERS	Prélèvements de 10 % sur la rémunération des PI	39 981	42 375
	Intérêts sur les placements	16 500	146 916
	Dons du Fonds central (non inclus dans calcul cotisation)	-	-
	Revenus provenant d'autres sources (voir détail p. 15)	8 809	23 845
	Total des revenus divers :	\$ 65 290	\$ 213 136
REVENUS TÉLÉPHONIE DÉBITEL	Ristournes tél. Débitel : FRAIS VIRÉS	120 000	98 766
	Ristournes tél. Débitel : APPELS PRÉPAYÉS	46 549	43 155
	Moins : frais pour vente appels prépayés	-	8 951
	Ristournes «nettes» tél. Débitel APPELS PRÉPAYÉS :	\$ 166 549	\$ 132 970
ACTIVITÉS DE TRAVAIL RÉMUNÉRÉ	Chiffre d'affaires des activités de travail rémunéré	7 425 899	6 556 486
	Moins : coût mses vendues et autres frais production	3 063 543	2 839 318
	Moins : frais exploitation à rembourser au MSP (si applic.)	315 000	396 495
	Moins : amortissement des biens capitalisés	181 839	205 266
	Moins : salaires et contributions personnel civil	2 873 582	2 593 690
	Moins : salaires et contributions PI	526 364	491 326
	Revenu brut des activités de travail rémunéré :	\$ 465 571	\$ 30 391
	Chiffre d'affaires cantine	1 200 000	1 107 045
	Moins : coût mses vendues et autres frais production	972 798	928 219
	Moins : amortissement et frais exploit. (si applic.)	-	-
	Moins : salaires et contributions personnel civil	169 847	160 644
	Moins : salaires et contributions PI	8 664	9 522
	Revenu brut de la cantine :	\$ 48 691	\$ 8 660
TOTAL DES REVENUS BRUTS :		\$ 746 101	\$ 385 157
AUTRES CHARGES	Salaires et contributions personnel administration et autres	273 628	274 324
	Dépenses d'administration (voir détail page 15)	100 378	78 950
	Total autres charges :	\$ 374 006	\$ 353 274
REVENU NET AVANT COTISATION :		\$ 372 095	\$ 31 883
REVENU NET MOINS DONS DU FONDS CENTRAL (pour calcul cotisation) :		\$ 372 095	\$ 31 883
Taux 2016 : 5%, 8% ou 10%	COTISATION AU FONDS CENTRAL :	\$ 37 209	\$ 3 188
du revenu net avant cotis.	REVENU NET :	\$ 334 885	\$ 28 695
DÉBOURSÉS pour les act. et progr. du fonds	Formation CS - allocations aux étudiants (page 4)	130 000	112 955
	Formation CS - matériel et autres déboursés (page 4)	38 150	32 168
	Formation h. entente - allocations étudiants (page 7)	-	-
	Formation h. entente - honoraires cours (page 7)	68 428	61 825
	Formation h. entente - matériel/autres frais (page 7)	700	2 568
	Déboursés autres progr. réinsertion sociale (page 10)	22 794	2 770
	Activités travail non rémunéré (page 13)	47 892	44 869
	Sports, socioculturel, occupationnel, etc. (page 14)	75 478	93 381
	Assistance financière aux PI indigentes (page 15)	2 000	1 348
	Autres déboursés (page 15)	-	648 592
	Total déboursés pour act. et progr. du fonds :	\$ 385 442	\$ 1 000 476
REVENU OU DÉFICIT DU FONDS (à verser ou extraire des surplus) :		\$ (50 556)	\$ (971 781)